



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF)
[COTE D'IVOIRE]

ACTUALISATION SEMESTRIELLE DES PROGRES DU PROJET

POUR LA PERIODE JANVIER- JUIN 2013

No & Intitulé du projet	PBF/ MPTF Office: ¹ PBF/CIV/C-1 : Appui à l'état-civil ; promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais légaux Projet # : 00083058		
Organe(s) bénéficiaire(s)²:	UNICEF, UNHCR, UNFPA		
Partenaires d'exécution (gouvernement, institutions de l'ONU, ONG, etc.)	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères (SAARA)		
Site:	Nord-Ouest, Ouest et Centre (en particulier District des Montagnes, District du Denguélé, District du Woroba, District de la Vallée du Bandama)		
Budget total approuvé³	USD 3 000 000		
Fonds engagés⁴	USD 1 290 723.06	% de fonds engagés / budget total approuvé:	43.02 %
Dépenses⁵:	USD 803 279.66	% de dépenses / budget total: (taux d'exécution)	26.78%
Date d'approbation du projet:	17 avril 2012	Retard possible concernant la date de clôture opérationnelle (en nombre de mois)	12 mois
Date de démarrage du projet:	1 ^{er} mai 2012		
Date prévue pour la clôture opérationnelle du projet:	30 avril 2014		
Domaine de résultats attendus par le PBF⁶	FCP 2 : Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits <i>PP - Domaine Prioritaire 3. Faciliter l'identification des populations</i>		

¹ Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

² Veuillez noter que, s'il y a plusieurs organes, un seul rapport de projet – consolidé - doit être soumis.

³ Par « budget approuvé », il faut entendre le montant total des fonds versés aux organes bénéficiaires.

⁴ Par « Fonds engagés », il faut entendre les engagements de services et d'activités pris dans le cadre de contrats juridiques, conformément aux règles et procédures financières des organes bénéficiaires

⁵ Paiements effectifs (contrats, services, travaux), dans le cadre des engagements pris.

⁶ Se référer aux domaines définis dans le cadre du Plan des priorités ou du Plan directeur du PBF (PMP).

	<p>FCP 4 : Appuyer la reprise des services administratifs essentiels</p>
<p>Évaluation qualitative des résultats obtenus et des problèmes subsistants</p>	<p>Pendant la période janvier-juin 2013, la mise en œuvre du programme du projet « Appui à l'état-civil; promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais légaux » a permis d'atteindre des résultats significatifs, en particulier au niveau de la mobilisation communautaire et l'appui à l'enregistrement des naissances. Plus précisément, les activités du programme conjointement menées par UNICEF, UNHCR et UNFPA avec le financement de PBF ont permis de renforcer les capacités en matériels et intrants nécessaires à l'enregistrement des naissances de 139 des centres d'état-civil : soit 123 des centres d'état-civil des districts des Montagnes et du Denguélé, 14 centres d'état-civil du district de la Vallée du Bandama et 2 centres d'état-civil du district du Woroba. Ainsi, 5,925 paires de registres de naissances (original+double) mis à disposition des centres d'état-civil, 187,500 imprimés d'extrait d'acte de naissance et 44 machines à dactylographier ont été mis à la disposition des centres d'état-civil. Le projet avait prévu d'équiper 125 centres d'état-civil et tribunaux.</p> <p>Les actions de renforcement des capacités des centres d'état-civil ont également permis de former 82 agents (soit 22% des 374 agents ciblés) et 58 officiers d'état-civil (soit 44% des 134 officiers ciblés) sur les procédures d'enregistrement des naissances. Toutefois, les 6 tribunaux de la zone du projet n'ont pas encore été équipés et le seront dans le cadre de l'organisation de la campagne nationale d'enregistrement des naissances des enfants bénéficiaires de la loi spéciale prévue pour 2013.</p> <p>En outre, le programme a mené un important travail au niveau des communautés locales en termes d'information sur l'importance de l'enregistrement des naissances et pour la mise en place de mécanismes communautaires dans 371 localités de la zone cible (soit 39% des 940 localités ciblées). Les actions de sensibilisation ont permis d'informer 140 818 personnes et de produire un film sur l'importance et la nécessité de l'enregistrement des naissances qui sera diffusé sur les antennes de la télévision nationale.</p> <p>L'étude de base sur l'enregistrement de l'état-civil dans la zone cible, qui a été finalisée en fin 2012, révèlent que seulement 40% de la population de la zone du projet connaît l'importance de déclarer les naissances à l'état-civil et seulement 30% de la population de la zone cible est informée de l'existence d'un délai légal de 3 mois pour la déclaration des naissances aux centres d'état-civil. Grace aux actions ci-dessus mentionnées, UNICEF, UNHCR et UNFPA ont pu contribuer à faciliter l'enregistrement et la régularisation de la situation à l'état civil de 147 774 enfants. Le projet a également accompagné le processus de retour des réfugiés et personnes déplacées internes. Ainsi, 7 876 réfugiés et déplacés internes en risque d'apatridie ont été enregistrés à l'état-civil et ont reçu leurs documents d'identité. Les résultats atteints en matière d'appui direct à l'enregistrement de personnes à l'état-civil indiquent un niveau d'atteinte de 104% de la cible visée par le projet (150 000 personnes).</p>

De plus, six (06) cliniques juridiques ont été mises en place chargées d'apporter une assistance juridique et judiciaire aux populations, en particulier l'appui pour l'enregistrement et l'accès aux documents des populations cibles.

La crise a entraîné la fermeture prolongée des services d'état civil et tribunaux avec destruction presque systématique des registres d'état-civil dans plusieurs zones où l'administration de l'état-civil n'a plus été présente entre 2002 et 2009. La fermeture de la majorité des services de l'état civil en zones CNO pendant la période de la crise, la faiblesse de l'offre de service d'état civil, la faible sensibilisation des populations sur l'importance de la déclaration des naissances et les procédures d'enregistrement, ont constitué un faisceau de facteurs qui a directement contribué à la détérioration du taux d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.

L'opération de reconstitution des registres d'état-civil détruits et les audiences foraines organisées dans le cadre de la sortie de crise ont permis de rétablir l'identité des personnes dont les registres ont été détruits et de produire des jugements supplétifs d'actes de naissances pour environ 900,000 personnes non déclarées à l'état-civil (en majorité des électeurs de 2010). Mais le non règlement de la question des enfants nés à partir de la dernière semaine de septembre 2002 à 2009 et non déclarés à l'état-civil du fait de la dislocation du dispositif institutionnel de l'état-civil dans la moitié nord du pays et de l'incapacité des services d'état-civil restés ouverts dans la moitié sud à répondre l'augmentation de la demande créée par le déplacement de population ainsi que celle des réfugiés/déplacés internes qui n'ont pu bénéficier des deux actions susmentionnées du fait de leur statut est susceptible de conduire dans quelques années à une autre crise liée à l'accès aux documents d'identité capable de replonger le pays dans une nouvelle spirale de violence. L'extrait d'acte de naissance obtenu à la suite de la déclaration de la naissance à l'état-civil est en effet le document principal exigé pour l'établissement de tous les autres documents d'identité (carte nationale d'identité, passeport, certificat de nationalité ivoirienne). Le défaut de déclaration de la naissance empêche donc les personnes concernées d'accéder à tout autre document d'identité les prédestinant ainsi à une apatridie presque certaine.

La régularisation de la situation de personnes non déclarées à l'état-civil permet aux bénéficiaires de surmonter cette difficulté et d'acquérir des pièces d'identité auxquelles ils ont droit. Les actions du projet qui visent à permettre l'enregistrement à l'état-civil aux personnes non déclarées contribuent ainsi au renforcement d'une paix durable vu que la question de l'accès de tous les citoyens aux pièces d'identité a été une des causes de la crise militaro-politique traversée par le pays. En mettant contribuant à la mise en place de mécanismes pour favoriser l'enregistrement des nouvelles naissances et la régularisation de la situation des personnes non déclarées, le projet PBF identification permet de réduire le risque de survenue d'une nouvelle crise liée à l'accès aux documents d'identité en Côte d'Ivoire.

L'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes de déclaration des faits

d'état-civil est en cours de réalisation. Les résultats de l'étude de faisabilité engagée grâce au projet et qui seront disponible en fin septembre 2013 contribueront à alimenter la réflexion sur la réforme globale du système de l'état-civil en Côte d'Ivoire en vue de mettre en place un système d'état-civil moderne capable de régler de façon définitive la question de l'accès des citoyens aux pièces d'identité.

L'adoption de la loi n° 2013-25 du 25 janvier 2013 prorogeant les effets de l'ordonnance spéciale 2011-258 de septembre 2011 sur l'enregistrement des naissances et décès survenus pendant la crise a grandement favorisé la collaboration directe avec les officiers d'état-civil sur le terrain et faciliter les opérations d'enregistrement des enfants bénéficiaires des dispositions transitoires spéciales. Cette loi a en effet assoupli les conditions et réduit les coûts d'enregistrement et d'obtention d'extraits d'acte de naissance pour les enfants concernés. La loi n° 2013-25 a également permis d'accélérer les discussions avec le Ministère de l'Intérieur sur l'organisation d'une campagne nationale d'enregistrement des naissances des enfants qui ciblera au moins 600 000 enfants dont les naissances seront enregistrées par le biais du mécanisme dérogatoire. Une formation globale des agents et officiers de l'état-civil sera également incluse dans les activités de la campagne nationale.

Les actions futures du projet seront principalement orientées sur l'appui à la réalisation de la campagne nationale d'enregistrement des enfants bénéficiaires de la loi n° 2013-25, la définition de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances, la conduite d'initiatives pilote déclaration de naissances via le téléphone mobile et la mise en place d'un dispositif pilote de déclaration des naissances à partir des structures de santé.

EVALUATION DE LA PERFORMANCE A PARTIR D'INDICATEURS: Sur la base du *Cadre de résultats des programmes à partir du Descriptif de projet*, fournir, dans le tableau ci-dessous, une actualisation soulignant la conformité avec les indicateurs aux niveaux des résultats et des produits. À défaut de données concernant les indicateurs, préciser les raisons de ce manque, ainsi que le mode de collecte envisagé pour ce type de données, et la date à laquelle la collecte aura lieu.

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles atteintes	Raisons expliquant l'écart éventuel	Risques
Résultat 1⁷ Les naissances sont déclarées et enregistrées à l'état-civil dans les délais légaux	Indicateur : Taux de nouvelles naissances enregistrées dans les délais légaux	53%	60%	ND	La cible atteinte ne pourra être mesurée que par l'étude de suivi prévue à la fin du projet	Insécurité dans les zones du projet Crispation politique autour de la question de la nationalité
Produit 1.1 Les populations dans les zones cibles connaissent les procédures et sont convaincues de l'importance	Indicateur 1.1.1 % de population capables d'identifier au moins une raison qui rend important l'enregistrement des naissances	40%	75%	ND Actuellement 140 818 personnes informées par les actions de sensibilisation de proximité	La cible atteinte ne pourra être mesurée que par l'étude de suivi prévue à la fin du projet. NA	Insécurité dans les zones du projet
	Indicateur 1.1.2 % de population informée de l'obligation pour les parents à déclarer les naissances des	71%	75%	ND Actuellement 140 818 personnes informées par les actions de sensibilisation de proximité	La cible atteinte ne pourra être mesurée que par l'étude de suivi prévue à la fin du projet. NA	Insécurité dans les zones du projet

⁷ Tout pays pertinent (sur la base du Plan des priorités ou du Descriptif de projet) ou inscrit dans le Plan de gestion du projet.

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles atteintes	Raisons expliquant l'écart éventuel	Risques
de la déclaration des naissances	enfants					
	Indicateur 1.1.3 % de population informée du délai légal de 3 mois pour la déclaration des nouvelles naissances	40%	75%	ND Actuellement 140 818 personnes informées par les actions de sensibilisation de proximité	La cible atteinte ne pourra être mesurée que par l'étude de suivi prévue à la fin du projet.	Insécurité dans les zones du projet
Produit 1.2 Au moins 50% des centres d'état-civil dans les zones cibles (125) délivrent des services de qualité conformes aux dispositions légales	Indicateur 1.2.1 % d'agents d'état-civil formés	14%	60%	22% des 374 agents d'état-civil (soit 82 agents) de la zone cible ont été formés	L'accord global de partenariat avec le ministère d'état, ministère de l'intérieur et de finalisation est encore en voie de signature. L'accord qui sera finalisé d'ici fin juillet 2013 permettra la mise en œuvre d'un programme global de formation des agents et officiers de l'état-civil	Insécurité dans la zone du projet Mutations éventuelles au sein du corps préfectoral Instabilité du staff des services d'état-civil des mairies
	Indicateur 1.2.2 % d'officiers d'état-civil formés	41%	60%	44% des 134 officiers d'état-civil (soit 58 officiers) de la zone cible ont été formés	L'accord global de partenariat avec le ministère d'état, ministère de l'intérieur et de finalisation est encore en voie de signature. L'accord qui sera finalisé d'ici fin juillet 2013 permettra la mise en œuvre d'un programme global de formation des agents et officiers de l'état-civil	Insécurité dans la zone du projet Mutations éventuelles au sein du corps préfectoral Instabilité du staff des services d'état-civil des mairies

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles atteintes	Raisons expliquant l'écart éventuel	Risques
	Indicateur 1.2.3 Nombre de centres d'état-civil/Tribunaux équipés	0	125	139 centres d'état-civil ont été équipés (123 des centres d'état-civil des districts des Montagnes et du Denguélé, 14 centres de la Vallée du Bandama et 2 centres du Woroba)	RAS	
Produit 1.3 De nouveaux mécanismes de déclaration/enregistrement des naissances sont définis en zone pilote	Indicateur 1.3.1 des réformes législatives et réglementaires sont adoptées en vue de la mise en place de nouveaux mécanismes de déclaration	Mécanismes de déclaration non encore institué par la loi à l'exception de ceux existant depuis la loi de 1964	Nouveaux mécanismes plus opérationnels adopté par voie législative ou réglementaire	L'étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes de déclaration des faits d'état-civil est en cours de réalisation ; les résultats seront disponibles fin septembre 2013	Attente des résultats de l'étude de faisabilité pour la définition	Crispation autour de la question de la nationalité
	Indicateur 1.3.2 Le double feuillet de suivi sur l'enregistrement des naissances dans le nouveau carnet de santé de mère et de l'enfant est utilisé	Double feuillet adopté mais non encore utilisé par les centres d'état-civil	Double feuillet effectivement utilisé par les centres d'état-civil de la zone du projet	Pas d'avancée sur cet indicateur	L'implication encore faible du Ministère de la Santé dans l'exécution du projet et l'irrégularité des réunions du comité de pilotage du programme de modernisation de l'état-civil ont contrarié l'exécution de ce volet	Absence de coordination entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'intérieur et manque de prise mesures d'accompagnement
Produit 1.4 Des	Indicateur 1.4.1 Les nouveaux	Nouveaux mécanismes non	Nouveaux mécanismes	Etude de faisabilité sur les nouveaux	Attente des résultats de l'étude de faisabilité pour la	Crispation autour de la question de la

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles atteintes	Raisons expliquant l'écart éventuel	Risques
mécanismes communautaires de déclaration et enregistrement des naissances sont opérationnels dans au moins 50% des localités de la zone cible	mécanismes d'enregistrement à l'état-civil sont définis	encore définis	effectivement définis par le ministère de l'intérieur	mécanismes de déclaration des faits d'état-civil en cours	définition et la mise en œuvre des mécanismes communautaires	nationalité
	Indicateur 1.4.2 Nombre de centres de santé dans lesquels le dispositif pilote est mis en place et fonctionne	0	15	0	L'implication encore faible du Ministère de la Santé dans l'exécution du projet et l'irrégularité des réunions du comité de pilotage du programme de modernisation de l'état-civil ont contrarié l'exécution de ce volet	Crispation autour de la question de la nationalité
	Indicateur 1.4.4 Nombre de localités couvertes par le pilote de déclaration fondée sur la téléphonie mobile	0	940	Mise en place de mécanismes de déclaration à base communautaire dans 371 localités de la zone cible, soit 39% des 940 localités ciblées	RAS	Crispation autour de la question de la nationalité
Produit 2 Les personnes nées sur le territoire ivoirien non enregistrées ont leur situation régularisée à l'état-civil et leur identité	Nombre de personnes non déclarées dans les délais légaux dont la situation a été régularisée	0	150 000 dont 105 000 enfants et 45 000 réfugiés et déplacés internes	147 774 enfants et 7 876 adultes régularisés soit 104% de la cible visée	La campagne d'application de la loi 2013-25 relative à l'enregistrement des naissances et décès survenus pendant la crise ainsi que la signature des accords tripartite avec les pays de la sous-région pour le rapatriement des réfugiés ont permis de régulariser la situation d'un grand nombre	Crispation autour de la question de la nationalité

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles atteintes	Raisons expliquant l'écart éventuel	Risques
est établie					d'enfant, réfugiés et déplacés internes	
Produit 2.1 105,000 enfants et 45,000 adultes affectés par le conflit reçoivent un appui direct pour la régularisation de leur situation	Indicateur 2.1.1 Nombre de Cliniques juridiques mises en place	0	6	6	RAS	
	Indicateur 2.1.2 Nombre d'enfants et d'adultes, dont la situation à l'état-civil est régularisée dans le cadre du dispositif dérogatoire ou le dispositif général	0	150 000	147 774 enfants et 7 876 adultes régularisés soit 104% de la cible visée	Une mobilisation accrue et localisée et une bonne coordination et coordination des organisations au niveau locale avec une bonne communication au niveau local	Manque de mesures d'accompagnement du niveau central